

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de GORGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Michelle Brosset.

**Etaient présents :**

BROSSET Michelle, BONNET Christian, BULTEAU Madeleine, LEBAS Martine, GRIMAUD Bernard, HARDY Jacques, MEYER Didier, LEBRETON Marie-Annick,

**Etaient absents excusés :** DEFONTAINE Isabelle, OULLIER Cynthia, PAVAGEAU Dominique, PETITJEAN Eliane, POUTEAU André,

**Secrétaire de séance :** HARDY Jacques,

**Date de convocation :** 20/10/2025

**Nombre de membres :** 13 en exercice - 8 présents  
8 votants

**Objet : Cession bien foncier à la Commune de Gorges**

Le CCAS est actuellement propriétaire de deux parcelles situées dans le parc de la Coulée Verte :

- AD n° 128 : 58a 63
- AD n° 129 : 7a 87

Considérant que ces parcelles font parties du parc de la Coulée Verte, géré par la Commune de Gorges ;

Considérant que les parcelles de terrain appartenant au CCAS de Gorges ne sont pas susceptibles, dans leur état actuel, de faire l'objet d'un bail à ferme ;

Après en avoir délibéré, le Comité décide de :

**AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains auprès de la Commune de Gorges, selon leur valeur historique :

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR NETTE
2111	TERRAIN03	AD 128 58a63	246.30
2111	TERRAIN04	AD 128 41a83	175.72
2111	TERRAIN05	AD 128 16a80	70.57
2111	TERRAIN06	AD 129 7a87	33.06
2111 Résultat			525.65

**DIT** que les écritures comptables de cession d'actif seront constatées sur le budget du CCAS, notamment les comptes 775, 675-042 et 2111-040.

D'autre part,

**PREND ACTE** que la parcelle AB n° 572 devenue parcelle ZD n°10 (suivant le procès-verbal de remembrement du 17/5/2006) a été cédée, par acte administratif du 15/9/2008, par la Commune de Gorges à Mr et Mme Hervouet Jean-Louis. Les écritures comptables non budgétaires seront donc réalisées pour la sortie de l'actif du CCAS de Gorges.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Président,  
Didier Meyer



Accusé de réception en préfecture  
044-264401399-20251027-2025\_10\_01-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025